

LE BABY-TENNIS AU TCBB – SAISON 2018-2019



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de proposer à votre enfant, inscrit sur notre liste d'attente, de participer dès la rentrée prochaine à la nouvelle activité proposée par le TCBB, le Baby-Tennis.

Le Baby-Tennis : cette nouvelle activité a pour objectifs de développer la psychomotricité, d'éveiller au jeu de balle, et de découvrir la raquette.

Le Baby-Tennis se déroule sur terrain couvert dans le gymnase de l'école du Parchamp (juste en face le site Longchamp du TCBB – entrée par la rue du Transvaal), avec tout le matériel adapté (balles, raquettes et équipement de motricité). Un cours dure 1h, il y a 1 enseignant diplômé pour 6 enfants.

La saison 2018-2019 se déroulera du 17 septembre 2018 jusqu'au 15 juin 2019, hors vacances scolaires et jours fériés, (cf calendrier en pièce jointe) et proposera 30 semaines de cours.

Cette formation concerne uniquement les enfants nés en 2014. Attention : le nombre de places est limité à 36 jeunes pour cette prochaine saison et les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. Il y a 18 places seulement sur chacun des créneaux proposés. Si votre enfant est disponible sur les 2 créneaux, indiquez le car il aura plus de chances d'être pris.




MODALITES - TARIF ET INSCRIPTION

Cette formation annuelle coûte 380 euros et comprend la licence-assurance 2019 obligatoire de la Fédération Française de Tennis.

Certificat médical : vous devrez fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis ou du sport datant de moins de 3 mois.

En dehors de leurs séances, les enfants inscrits au Baby-Tennis n'ont pas la possibilité de jouer sur les terrains du club.

 Cette formation ne bénéficie pas de la réduction famille et ne peut non plus en faire bénéficier un autre membre de la même famille puisqu'il n'y a pas de cotisation annuelle incluse permettant de jouer sur les terrains du club dans la formation Baby-Tennis.

L'inscription de votre enfant se fait exclusivement en ligne entre le 14 et le 24 juin 2018

Comment procéder :

- 1/ Cliquer sur le lien que vous avez reçu par mail ou recopier l'adresse si le lien n'est pas actif.
- 2/ Déposer ou faire parvenir au TCBB **avant le 1^{er} juillet 2018** dernier délai le règlement de 380 euros en précisant : nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné par notre proposition.
- 3/ joindre le certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis ou du sport datant de moins de 3 mois.

Seule la réception du règlement et du certificat médical déclenche le traitement et la prise en charge du dossier d'inscription.

Toute la procédure est disponible sur le site internet du TCBB : www.tcbb.org - Rubrique Baby-Tennis

Modalités de règlement :

En 1 fois : Chèque, espèces ou CB d'un montant de 380 euros


En 2 chèques de 190 euros datés du jour d'émission et encaissés : 01/07/2018 et 01/10/2018

En 3 chèques (130 + 130 +120) datés du jour d'émission et encaissés : 01/07/2018 - 01/10/2018 et 01/01/2019

Remboursement en cas d'annulation

- Remboursement total si annulation avant le 17 août 2018.
- Retenue de 15% si annulation entre le 18 août et le 16 septembre 2018.
- Retenue de 25% si annulation entre le 17 septembre 2018 et la 3^{ème} semaine de cours.
- Aucun remboursement possible après la 3^{ème} semaine de cours

Vous pourrez visualiser la confirmation de l'inscription de votre enfant sur le site internet du TCBB. L'horaire du cours de votre enfant vous sera envoyé au début du mois de juillet.

 Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant au TCBB pour la saison à venir, il sera maintenu sur la liste d'attente et nous vous proposerons l'an prochain de l'inscrire au Mini-Tennis. Pour toute information complémentaire : tcbb@fft.fr

Philippe JOLIOT, Directeur du TCBB